

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES - (N° 1301)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF130

présenté par

Mme Lelouis, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, M. Lottiaux, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Schreck, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

-----

## ARTICLE 7

Compléter l’alinéa 12 par les mots :

« lors de l’entrée en fonction ; ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L’intérêt de cet amendement est de permettre aux jeunes de 17 ans et demi de signer leur contrat plus tôt pour qu’il puisse dès leur 18 ans et donc après leur formation, entrer en fonction comme c’est déjà le cas dans nos armées par exemple ou dans certains pays européens.

Tel est le but de cet amendement utile et de bon sens.